ROUTE DE PROUAIS D 21 28210 COULOMBS
FRANCE
TEL 02.37.51.14.30
FAX 02.37.51.14.82
E-MAIL mareuge@wanadoo.fr

COULOMBS LE 13 MAI 2014

PREFECTURE DE CHARTRES
A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PREFET
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
PLACE DE LA REPUBLIQUE
CS 80537
28019 CHARTRES CEDEX

Référence Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

A l'attention de Monsieur Le Préfet,

Objet : lettre de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Monsieur Le Préfet,

Je, soussigné, Monsieur **Claude MAREUGE,** agissant en tant que Gérant de la **société RVM**, dont le siège social est situé à Coulombs.

En application des articles L511-L517 du code de l'environnement et aux textes relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, je sollicite l'examen d'une demande d'autorisation d'exploiter au titre d'une ICPE en extension et en régularisation pour notre site localisé à Coulombs (28).

R.V.M

ROUTE DE PROUAIS D 21 28210 COULOMBS
FRANCE
TEL 02.37.51.14.30
FAX 02.37.51.14.82
E-MAIL mareuge@wanadoo.fr

Notre activité est soumise à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement suivantes :

- 2566 – 1a : décapage des métaux,
- 2713 – 1 : transit de métaux ou de déchets de métaux,
- 2718 – 1 : transit et regroupement de déchets de métaux ou métaux dangereux,
- 2770 – 1b : traitement thermique par pyrolyse de déchets de métaux dangereux,
- 2771 : traitement thermique par pyrolyse de déchets de métaux non dangereux,
- 2790 – 1b traitement mécanique de déchets de métaux dangereux,
- 2791 – 1 : traitement mécanique de déchets de métaux non dangereux,
- 3510 : reconditionnement des déchets dangereux avant de les soumettre à un autre traitement, notamment thermique
- 3520 : traitement thermique par pyrolyse de déchets dangereux et non dangereux
- 3550 : stockage temporaire de déchets de métaux dangereux.

Notre activité est également soumise à :

- Déclaration Contrôlée au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement suivantes : 2560 – 2 (travail mécanique des métaux) et 1172 – 3 (stockage de produits dangereux pour l'environnement de catégorie A / voir oxyde de métaux.
- Déclaration pour la rubrique 2714 : transit de déchets métaux composites (plastique, caoutchouc... avec métal).

Vous trouverez ci-joint un dossier (en 3 exemplaires en version papier et 1 exemplaire en version informatique) qui comporte :

- Un descriptif de l'installation
- Un résumé non technique de l'étude d'impact
- Un résumé non technique de l'étude des dangers
- Une étude d'impact
- Une étude des dangers
- Une notice Hygiène et sécurité

Les cartes et plans suivants sont joints à notre demande :

- Une carte de situation au 1/25000ème (situation générale, y compris le rayon d'affichage de 3 kms)
- Une carte de situation au 1/2500ème (avec les abords du site)
- Un plan de masse au 1/200ème (comprenant la répartition des bâtiments sur le site)

En espérant recevoir une réponse favorable, je reste à la disposition de vos services pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Pour la société RVM
Claude MAREUGE
Gérant

R.V.M
Route de Prouais - D21
28216 COULOMBS
Tél. : 02 37 51 14 30
Fax : 02 37 51 14 82